

Factsheet: Nagelmackers Private Fund Balanced A DIS

Rapport mensuel au 31-05-24

Durée indéterminée

Catégorie: FFonds international investissant dans une gamme équilibrée d'obligations ou de fonds obligataires, d'actions ou de fonds d'actions et d'instruments du marché monétaire.

VNI: 1.211,86 EUR

Rating Morningstar™: ★ ★ ★ ★

Morningstar est un fournisseur indépendant d'analyses d'investissements. La notation Morningstar de ★ à ★★★★★ constitue une évaluation quantitative des performances passées d'un fonds d'investissement, tenant compte des risques et des coûts imputés. Elle ne prend pas en compte les éléments qualitatifs et est calculé selon une formule (mathématique). Les fonds d'investissement sont classés par catégorie et comparés à des fonds d'investissement similaires en fonction de leur score. Ensuite ils reçoivent d'une à cinq étoiles. Dans chaque catégorie, 5 étoiles sont prévues pour 10% des scores les plus élevés, 4 étoiles pour les 22,5% suivants, 3 étoiles pour les 35% intermédiaires, 2 étoiles pour les 22,5% suivants, et 1 étoile pour les 10% les moins performants. La notation est calculée mensuellement en fonction du rendement historique sur trois, cinq ou dix ans et ne tient pas compte de l'avenir. Les compartiments qui n'existent pas encore depuis 3 ans ne recevront pas de notation. Pour plus de détails sur la méthodologie de calcul, veuillez vous référer à <https://www.morningstar.com/views/research/ratings>.

Politique d'investissement

Le fonds Nagelmackers Private Fund Balanced vise à augmenter la valeur de ses actifs à moyen terme. Le fonds investira principalement dans des actions d'autres organismes de placement collectif. En outre, les investissements seront effectués dans des actions, obligations et instruments du marché monétaire sans aucune restriction géographique ou sectorielle et des investissements pourront être effectués dans des instruments financiers dérivés. Un minimum de 60 % à un maximum de 100 % de l'actif net peut être investi dans des OPC, y compris des « trackers » ou des « ETF ». Un maximum de 20 % de l'actif net peut être investi dans des parts d'OPC alternatifs. Un maximum de 65 % de l'actif net peut être investi dans des actions et des biens immobiliers cotés en bourse. Cela peut se faire par le biais d'investissements directs ou indirects via des OPC, y compris des trackers ou des ETF. Les liquidités peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10 %. Le fonds peut utiliser des instruments financiers dérivés en vue de couvrir les risques baissiers ou d'optimiser le rendement. Aucun benchmark n'est utilisé pour ce fonds et le fonds sera géré activement. Les revenus de dividendes de la classe d'actions sont réinvestis. Vous pouvez acheter ou vendre des actions du fonds chaque jour ouvrable bancaire. Le rachat ne peut être limité ou différé qu'à titre exceptionnel. Ceci se fait toujours dans l'intérêt des actionnaires actuels du fonds.

Cette politique de placement fait partie intégrante de la fiche d'informations clés. Le capital et/ou le rendement n'est/ne sont pas garanti(s) ou protégé(s).

La décision d'investir dans l'OPC doit tenir compte de toutes les caractéristiques et de tous les objectifs de l'OPC promu : ce fonds est SFDR art.8

La classe A est disponible pour les investisseurs à partir d'une souscription de minimum 500 000 €.

Évolution de 100 € investis dans ce compartiment depuis 14-04-20 au 31-05-24



■ Nagelmackers Private Fund Balanced A DIS (sans les dividendes bruts éventuels)

■ Nagelmackers Private Fund Balanced A DIS (compte tenu des dividendes bruts éventuels réinvestis)

Source: Infront, basée sur les informations fournies par des tierces parties. Le graphique est basé sur les années précédentes et ne constitue donc pas d'indicateur fiable pour l'avenir.

Rendements

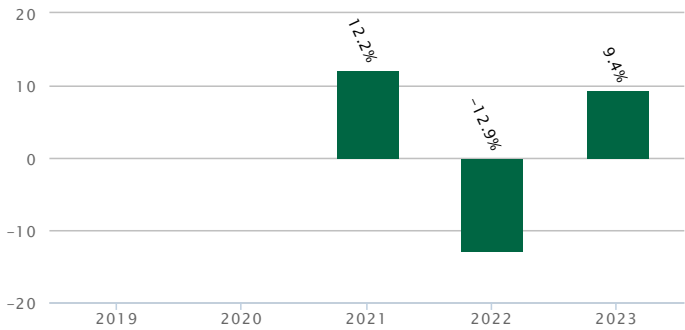
Rendements bruts cumulés (moins d'un an) et annualisés (un an ou plus) au 31-05-24*

	1 mois	3 mois	YTD*	1 an	3 ans	Depuis la création
Nagelmackers Private Fund Balanced A DIS	+0,71%	+1,70%	+4,17%	+10,30%	+2,00%	+5,34%

* depuis le début de l'année

Rendements bruts par année calendrier au 31-12-23*

(par année calendrier, l'année comptable se clôturant le 31 décembre)



Nagelmackers Private Fund Balanced A DIS

* Les rendements bruts mentionnés sont calculés dans la devise du fonds (compartiment de sicav), compte tenu des dividendes éventuels distribués et ne tiennent pas compte des éventuels frais d'entrée et de sortie ni des taxes. Les prestations indiquées sont celles du passé et ne constituent pas une garantie pour les prestations futures. Source: Infront

Composition

Positions principales

ISHARE IV MSCI USA ESG ENHANCED ETF	9,42%
ISHS CO EUR GOV EUR SHS EUR ETF	8,27%
UBS ETF MUSA SR A- DIS	7,21%
ISHARES MSCI EUROPE ESG ENHANCED UCITS	7,14%
NAG INSTIT VARIABLE TERM SHS N	6,32%
ISHARES IV PLC MSCI JAPAN ESG ENHANCED	4,72%
XTRACKERS II ESG EUR CORPORATE BOND	4,11%
NAG EUROPEAN EQUITY LARGE CAP -N- CAP	3,90%
HSBC GLOBAL HIGH YIELD BOND -IC- CAP	3,86%
ISHARES NASDAQ 100 UCITS ETF	3,81%

La possibilité existe que les OPC sous-jacentes en portefeuille ne soient pas enregistrés en Belgique. Veuillez à cet effet consulter un conseiller en placements.

Caractéristiques

Général

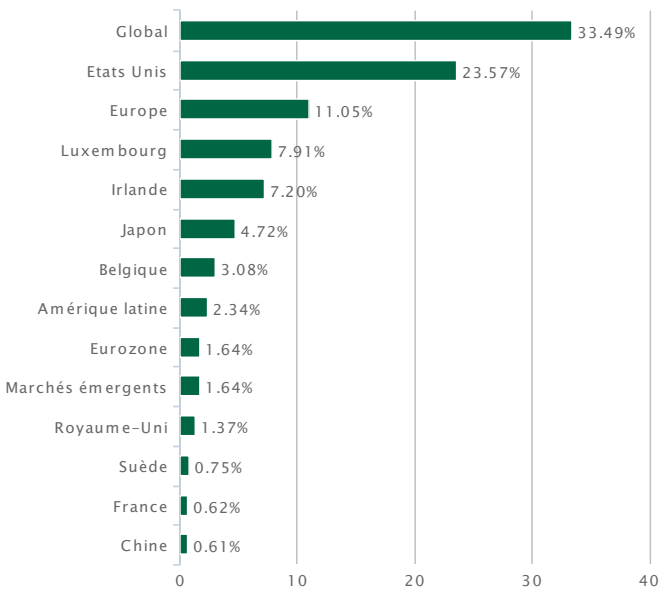
Dividendes bruts

Distribue un dividende	Oui
Périodicité des dividendes	dividende annuel

Dividendes historiques

2024	Date de paiement	19-04-24
	Date ex-dividende	09-04-24
	Dividende brut	22,45 EUR
2022	Date de paiement	31-03-22
	Date ex-dividende	24-03-22
	Dividende brut	2,27 EUR
2021	Date de paiement	31-03-21
	Date ex-dividende	25-03-21
	Dividende brut	9,10 EUR

Répartition géographique



Type de parts	Actions de distribution
Taille de la classe d'actions	232.916.644,54 EUR
Taille du compartiment	450.205.912,49 EUR
Nombre de parts	188.141,96
Devise	EUR
Code ISIN	BE6317812087
Horizon d'investissement	Minimum 5 ans
Structure juridique	Compartiment de la société d'investissement de droit Belge Nagelmackers
Compartiment de	Nagelmackers
Service financier	CACEIS Belgium NV, Avenue du Port 86C b320, 1000 Bruxelles
Distributeur	Banque Nagelmackers S.A., Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles
Domicile	Belgique

Valeur nette d'inventaire (VNI)

Première VNI	1.005,53 EUR au 14-04-20
Périodicité	La valeur nette d'inventaire est calculée quotidiennement à Bruxelles, sur la base des derniers cours connus pour cette évaluation.
Publication sur le site internet	http://www.tijd.be http://www.lecho.be/ https://www.nagelmackers.be

Souscription minimale

Minimum de souscription initial	500.000,00 EUR
---------------------------------	----------------

Dates appliquées pour les ordres

Ordres reçus par Nagelmackers avant	J = date de la clôture de la période de réception des ordres de même que date de la valeur nette d'inventaire publiée : chaque jour ouvrable bancaire avant 14 heures.
Date d'évaluation du cours	J+2 jours ouvrables bancaires à Bruxelles = date de calcul de la valeur nette d'inventaire
Date-valeur	J+4 jours ouvrables bancaires à Bruxelles = date valeur des souscriptions et remboursements.



L'indicateur de risque se fonde sur l'hypothèse selon laquelle vous conservez le produit pendant 5 an(s). Ce produit n'a pas de date d'échéance. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe dotée d'un niveau de risque faible à moyen. Les risques suivants ne sont peut-être pas (suffisamment) reflétés par l'indicateur synthétique précité : Risque de change : l'investissement peut porter sur des investissements exprimés en une autre monnaie. Étant donné que le risque lié à ces monnaies n'est pas complètement couvert, il est question d'un risque de change. Risque de crédit : l'investissement porte sur des fonds. Il se peut que les émetteurs de fonds soient en défaut de paiement. Risque d'inflation : le pouvoir d'achat de l'euro investi, et ainsi de l'investissement peut diminuer à cause de l'inflation. Risque de liquidité : Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un laps de temps raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs. Risque de durabilité : un événement ou une condition environnementale, sociale ou portant sur la gouvernance d'entreprise dont la survenance pourrait avoir un effet défavorable important ou potentiellement important sur la valeur d'un investissement. Pour un aperçu complet des risques de ce fonds, nous vous renvoyons au paragraphe y afférent dans le prospectus, disponible auprès du prestataire de services financiers ou via le site web.

Frais

Frais d'entrée (par souscription)	Maximum 2%.
Frais de sortie	Pas d'application
Frais de gestion	1,0%
Frais courants	1,4%. Les frais courants indiqués sont basés sur le dernier exercice financier du fonds. Ce chiffre peut varier d'une année à l'autre. Frais de gestion et autres frais administratifs ou d'exploitation: 1,3% Frais de transaction: 0,1%
Frais de conversion	Différence max. entre les commissions de placement
Commission de performance	Pas d'application
Swing price	Applicable. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la section correspondante du prospectus.
Anti-dilution levy	Pas d'application
Droits de garde sur compte-titres	Gratuit en cas de conservation sur un compte-titres chez Nagelmackers S.A.

Fiscalité belge

Taxe sur Opérations de Bourse (TOB.)*	Pas d'application
Précompte mobilier sur dividende*	30%
Précompte mobilier sur plus-value de créances (TIS BIS)*	Pas d'application

* Exonération pour les non-résidents pour autant que l'attestation requise ait été signée.

Documents

 Estimation des frais	français
 Estimation des frais	néerlandais
 Document d'informations clés	français
 Document d'informations clés	néerlandais
 Prospectus	français
 Prospectus	néerlandais
 Rapport annuel	français
 Rapport annuel	néerlandais
 Rapport semestriel	français
 Rapport semestriel	néerlandais
Le prospectus, le document informations clés pour l'investisseur, l'estimation des frais avant transaction et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles gratuitement dans toutes les agences Nagelmackers et sur le site web : https://www.nagelmackers.be	

Lexique

HIGH YIELD BONDS: Titres à revenu fixe émis par des sociétés ayant une mauvaise notation de crédit. Ils offrent des rendements plus élevés, mais sont associés à des risques plus grands pour les investisseurs.

EMERGING MARKETS HARD CURRENCY: titres à revenu fixe de tout type d'émetteur des pays émergents, émis en devise forte (USD ou EUR)

FIXED INCOME: Placements au taux fixes, comme des obligations et des liquidités.

INVESTMENT GRADE: Notation de crédit des titres à revenu fixe, par laquelle les agences de notation certifient une bonne à très bonne solvabilité. Ceci signifie un rating de BBB- ou supérieur chez Standard & Poor's ou un rating identique chez Moody's ou Fitch. Pour ces obligations, on suppose que le risque de défaut est inférieur à celui des obligations assorties d'une faible note de crédit. « Défaut de paiement » se réfère à une société qui n'est plus en mesure d'effectuer des paiements d'intérêts ou de rembourser l'investissement initial.

VOLATILITÉ: La variation du cours d'un instrument financier ou du marché dans son ensemble. Plus la volatilité est élevée, plus le risque encouru par l'investisseur est important.

SOLVABILITÉ (RATING): Mesure de la capacité d'une personne, d'un État ou d'une entreprise à payer ses dettes. Plus la solvabilité est élevée, plus il est facile d'obtenir des prêts auprès de tiers.

SWING PRICING: Le swing pricing est une technique qui sert à éliminer l'impact négatif sur la valeur nette d'inventaire d'un fonds ou compartiment provoqué par les entrées et sorties de participants dans ce fonds ou compartiment. Cette technique vise à protéger les participants du fonds ou compartiment qui ne veulent pas en sortir. Dans la pratique, ce sont les participants entrants ou sortants qui supportent les coûts engendrés par leurs transactions.

AUTRE: La mention "Autre" présente sur un graphique fait référence aux instruments qui ne figurent pas dans la répartition appliquée.

PAYS EMERGENTS: Les marchés émergents sont des nations où l'activité sociale et entrepreneuriale se développe rapidement et qui sont sur la voie de l'industrialisation.

Taxe anti-dilution: Le fonds peut choisir de facturer des frais supplémentaires à l'entrée ou à la sortie. Cela n'est possible que lorsqu'un seuil prédéterminé est dépassé. Le produit de la taxe est directement affecté au fonds.

SFDR: Le règlement sur la divulgation en matière de finance durable (SFDR) est une réglementation européenne introduite pour améliorer la transparence sur le marché des produits d'investissement durable, pour empêcher l'écoblanchiment et pour accroître la transparence sur les déclarations de durabilité faites par les acteurs du marché financier.

répartition des échéances: répartition (graphique) des échéances des obligations

répartition par notation: Distribution (graphique) des notations des obligations dans le portefeuille du fonds.

Informations légales

- Par le terme « fonds », il faut comprendre sicav (société d'investissement à capital variable), ou le compartiment de la sicav, ou un fonds commun de placement.
- **Il convient de prendre toute décision d'investissement dans l'instrument financier visé dans le présent document après avoir pris connaissance de la version la plus récente du prospectus et des Informations Clés pour l'Investisseur.**
- Les informations reprises dans ce reporting ne tiennent pas compte de la situation financière, de l'expérience, des connaissances et des objectifs d'investissement propres à chaque investisseur : il est dès lors indiqué à chaque investisseur potentiel de recueillir des informations supplémentaires auprès de son agence Nagelmackers.
- La rédaction de ce document s'effectue par Nagelmackers sur la base de sources sélectionnées avec la plus grande attention, et considérées complètes et fiables.

Editeur responsable : Banque Nagelmackers S.A., Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles - 0404.140.107

Toute plainte peut être adressée à l'attention du service Plaintes de Banque Nagelmackers S.A. (Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles), via [nagelmackers.be](mailto:plaintes@nagelmackers.be) ou via Plaintes@nagelmackers.be. Vous pouvez aussi vous adresser à l'autorité compétente pour les services bancaires et d'investissement ainsi que pour la distribution d'instruments financiers (Ombudsman pour les contentieux financiers, Boulevard du Roi Albert II 8 à 1000 Bruxelles) via Ombudsman@Ombudsfin.be. Pour un aperçu de vos droits en tant qu'investisseur, veuillez consulter cette page web : <https://www.nagelmackers.be/fr/services/investir-chez-nagelmackers/vos-droits-en-tant-qu-actionnaire> Les droits de l'investisseur sont disponibles en néerlandais et en français.

Powered by

